

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JUILLET-AOÛT
2010

CHEMINOTS

20 MILLIARDS DE PERDUS...

DÉPÊCHE
Toi!

J'AI PAS
QUE ÇA
A' F...



PAS POUR TOUT LE MONDE!



ÉDITO

La CGSP dit au PS:
« tout reste à faire »
P. 3



DOSSIER

Fraude fiscale
un hold-up
à l'envers P. 4



CHEMINOTS

Ils ont voté...
Et puis après?
P. 9

La conquête sociale passe par les tribunaux

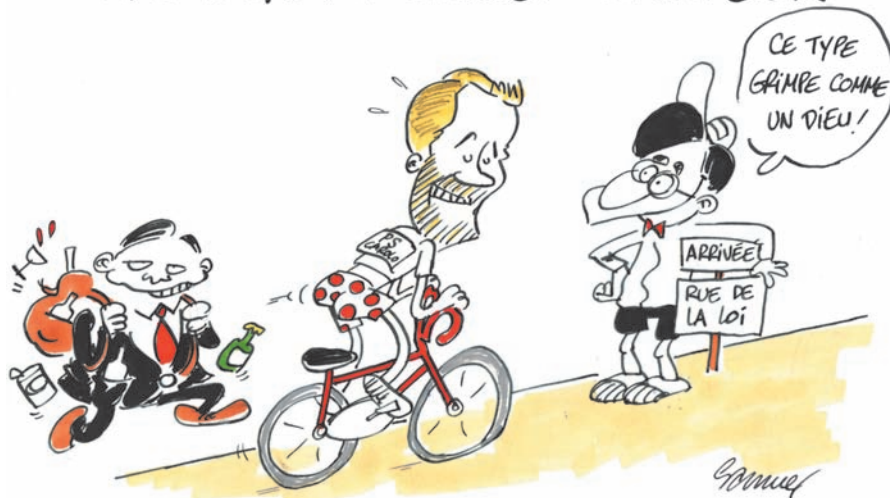
Alors que la Belgique prend les rênes de l'Union européenne (pour le second semestre 2010), la CGSP wallonne a décidé d'une série d'actions durant ces six mois de présidence. Un séminaire de travail s'est ainsi tenu, le 1^{er} juillet, sur « l'avenir du droit du travail dans le cadre de l'intégration européenne ». Objectif : dresser un panorama actualisé de la jurisprudence et réfléchir aux actions syndicales possibles devant les tribunaux.

Jusqu'à aujourd'hui, les points de vue du monde du travail ont, en effet, été peu défendus par les institutions européennes, la Commission européenne prenant plus souvent le parti des libertés économiques que celui des droits sociaux. La Cour de Justice européenne a, elle-même, confirmé cette interprétation donnant la primauté aux libertés économiques (établissement, prestation de services) dans certains arrêts (« Viking » et « Laval » en 2007, « Rüffert » et « Luxembourg » en 2008).

Le Conseil et le Parlement européens ont également adopté, en juin 2008, un règlement (Rome I) qui assimile le contrat de travail à un simple contrat civil entre parties égales. Une position qui, sous couvert de pragmatisme, est très idéologique : elle nie tout rapport de force entre les parties, remettant en cause les avancées du droit collectif du travail qui mettaient le travailleur isolé à l'abri de l'arbitraire.

La CGSP est bien décidée à peser de façon décisive pour faire pencher la balance européenne vers le social, avec une action plus affirmée du côté juridique ou législatif qui viendrait renforcer l'action syndicale de terrain.

MAGNETTE, MEILLEUR GRIMPEUR



DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Horaire d'été. Du 5 juillet au 27 août 2010 inclus, nos locaux sis place Verte, 15 à 7500 Tournai seront accessibles :

- de 8h à 15h du lundi au jeudi,
- de 8h à 12h le vendredi.

Avant tout déplacement, s'assurer au 069 226 151 de la présence de votre responsable.

Huy

Horaire d'été. Les bureaux de la Régionale de Huy seront fermés du lundi 2 août au lundi 16 août 2010 inclus.

Huy et Luxembourg

Journée des pensionné(e)s en Ardennes. Jeudi 16 septembre 2010, les Régionales de Huy et Luxembourg organisent une « journée en Ardennes ». Visite de la chocolaterie « Cyril », barbecue musical au Centre de vacances de Borzée et shopping à La Roche.

Prix : 25 € tout compris.

Renseignements et inscriptions :

Huy : 085 824 555

Luxembourg : 063 230 100.

Charleroi

Visites : du verre à l'escargot

Organisées par le Comité régional intersectoriel des pensionnés et pré-pensionnés, le 7 septembre 2010.

Départ : 8h30 derrière la gare de Charleroi Sud (Villette).

Matin : Musée du verre à Trélon.

Midi : repas au verger pilote à Maroilles.

Après-midi : ferme hélicicole à Croix Caluyau (Landrecies). Retour vers 19h.

Inscription à la CGSP au 071 797 111 (Lily) pour le 23 août au plus tard.

Coût : 37 € à verser sur le compte n°877-2028501-50 de la CGSP Charleroi avec la mention « verre » (après inscription).

Luxembourg

La régionale de Luxembourg sera fermée du 26 juillet au 6 août.

visitez notre site :

www.irw-cgsp.be

La CGSP dit au PS : « tout reste à faire »

Au lendemain du scrutin politique, le constat est clair. La Flandre et la Wallonie ont voté aux antipodes : la Wallonie pour une gauche progressiste et la Flandre pour la droite conservatrice.

Les deux grands gagnants sortis des urnes – le PS d’un côté, la N-VA de l’autre – ne pourront cependant pas constituer un gouvernement à eux seuls. D’autres partis devront se joindre à une coalition pour former une majorité suffisante pour gouverner. Clairement là encore, le choix de la CGSP va à un renforcement de la gauche au sein du gouvernement fédéral.

Pas de tabou institutionnel

Un autre constat apparaît clairement : la réforme de l’État devient inéluctable. Pour la CGSP, il ne faut pas avoir peur de s’engager dans cette négociation, de s’y préparer, sans aucun tabou. Une négociation sans exclusive ne signifie cependant pas qu’il faille baisser la garde sur les intérêts wallons et bruxellois. Au contraire ! Il faut leur assurer les leviers de leur développement.

Mais pour la CGSP, c’est l’impact de la crise socio-économique qui doit concentrer l’essentiel de l’attention des responsables politiques.

Former un gouvernement, oui... Brader les services publics, non !

Depuis plusieurs semaines, les messages de « *rigueur nécessaire* », « *pas d’alternative à l’austérité des finances publiques* » sont serinés à longueur d’ondes et de propos d’experts bien placés. Nous savons très bien que cela prépare le terrain à une nouvelle politique visant à remettre en cause les services publics, la sécurité sociale et nos mécanismes de solidarité. Tout le contraire de ce que nous voulons !

Car les services publics sont, surtout en période de crise, le dernier rempart de protection sociale. Ils préservent l’accès de tous aux services essentiels, aux services vitaux. En période de crises financière et économique, ils sont des instruments de solidarisation de notre société.

La sécurité sociale et les services publics ne peuvent donc être bradés contre des postes de ministres ou le bon déroulement d’une négociation institutionnelle. Nous le disons clairement. Si le programme du prochain gouvernement devait faire le choix de l’austérité, fût-elle déguisée en « rigueur », la CGSP s’y opposera vigoureusement. Les Wallons et Wallonnes ont fait le choix de la gauche et de la solidarité fédérale. Ce choix doit être respecté. Au PS de ne pas nous décevoir.

Le monde du travail n’acceptera pas d’être trompé, une nouvelle fois !

*Francis Wégimont,
Secrétaire général de l’IRW*

20 milliards de perdus ...pas pour tout le monde !

20 milliards d'euros ne rentrent pas dans les caisses de l'État! Entre 5 et 6 % du PIB. Une étude universitaire commanditée par la FGTB le prouve.

Les résultats parlent d'eux-mêmes : le montant des recettes fiscales non perçues du fait de l'économie souterraine s'élève à au moins 20 milliards d'euros par an, selon le Département d'Économie appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea). Une étude scientifique et argumentée, réalisée à la demande de la FGTB.

Tout est question de méthode

Pour arriver au chiffre de 20 milliards, les experts du Dulbea ont utilisé deux méthodes différentes d'estimation de l'économie souterraine, puis ont croisé les résultats et les ont comparés à d'autres estimations existantes.

La première méthode consiste à comparer les revenus des ménages – issus de l'enquête sur les budgets des ménages – avec les revenus des personnes physiques – déclarés à l'administration fiscale. L'écart entre ces deux revenus (après ajustements) permet au Dulbea d'obtenir le montant du revenu disponible non déclaré. Pour 2006, les recettes non perçues s'élèvent ainsi à 20 milliards d'€, soit environ 6 % du PIB.

La seconde méthode se fonde sur la comparaison entre ce que devrait théoriquement rapporter la TVA (taux théorique moyen de 16,77 %) et ce qu'elle rapporte effectivement

FRAUDE FISCALE UN HOLDUP À L'ENVERS



(taux effectif de 14,12 %). On arrive avec cette méthode à un revenu global non déclaré de 48 milliards par an, ce qui donne au taux moyen d'imposition un manque de recettes fiscales et sociales de l'ordre de 24 milliards à raison de 2/3 d'impôts non perçus et 1/3 de cotisations sociales éludées.

20 milliards
c'est entre 5 et 6 %
du PIB et un montant supérieur
au déficit annuel de la Belgique ;
ou encore 150 € par mois
par personne !

Quelle que soit la méthode, on arrive donc à une perte de recettes fiscales d'environ 20 milliards d'euros !

L'intérêt de l'étude du Dulbéa est double. Premièrement, le résultat est fiable car les deux méthodes d'évaluation de la fraude donnent des résultats iden-

tiques qui concordent avec plusieurs autres études menées ces dernières années et qui toutes estiment la fraude fiscale entre 5 et 8 % du PIB (excepté celle de la Banque Nationale). Et ce résultat concorde avec d'autres études : entre 5 et 6 % du PIB en 1980-85 pour les professeurs Geermons et Mont qui ont travaillé sur la demande de monnaie ; 6,6 % en 1990 pour le professeur Lacko qui a travaillé sur la consommation d'électricité ; 7,33 % en 2003 pour le professeur Schneider dont les travaux ont servi de base à la Commission d'enquête parlementaire relative à la fraude fiscale. Deuxièmement, cette étude confirme les déclarations précédentes de la CGSP sur l'ampleur de la fraude fiscale.

La Belgique, mal classée en Europe

Outre le fait de quantifier la fraude fiscale en Belgique, l'étude du Dulbea permet également de situer dans ce domaine notre pays sur la scène internationale. Depuis ces 20 dernières années, la Belgique est, avec les pays du Sud, le pays où l'économie souterraine est la plus élevée en Europe occidentale. Après l'Irlande, la Grèce et l'Espagne, la Belgique est ainsi le pays européen où la taille de l'économie souterraine est la plus élevée.

Calcul de la fraude fiscale à l'aide de l'enquête sur le budget des ménages (en milliards d'euros)

Revenus déclarés aux autorités fiscales

149,5 milliards euros de revenu total net imposable
 +
 4,6 M € de dépenses déductibles
 =
 154,1 M € de revenu brut
 -
 47,8 M € d'impôts payés sur le revenu total net
 =
 106,3 M € de revenu disponible (après ajustements)

Revenu disponible d'après l'enquête sur les budgets des ménages = 151,3 M €

151,3 M € - 106,3 M €
 =
 45 M € de revenu non déclaré aux autorités fiscales
 x
 45 % (taux d'imposition marginal)
 =
 20,3 M € de perte en recettes fiscales

108 recommandations

Quelle que soit la méthode d'évaluation, la hauteur des chiffres qui échappe à l'impôt montre que la marge d'action est énorme.

En 2009, une commission d'enquête parlementaire de la Chambre « sur les grands dossiers de fraude fiscale » s'était d'ailleurs penchée sur la question et avait formulé, dans son volumineux rapport, 108 recommandations. Ce rapport avait été approuvé par tous les partis. Mais il était resté, en grande partie, lettre morte.

Ainsi, sur les 108 recommandations qui devaient guider l'action du Gouvernement dans la lutte contre la fraude fiscale, 8 seulement ont été mises en œuvre, 15 l'ont été partiellement, les 85 autres ne sont pas encore appliquées. Évidemment, ce sont les plus grosses réformes - comme la levée du secret bancaire, l'alourdissement des peines pour fraude et la collaboration avec les Parquets, la responsabilisation des conseillers fiscaux, la lutte contre l'ingénierie fiscale et les montages abusifs ou encore l'octroi d'un pouvoir de police aux contrôleurs fiscaux - qui ont ainsi été laissées dans les cartons.

Pour la FGTB et la CGSP, il est indispensable que le prochain gouvernement concrétise l'ensemble des 108 recommandations de la commission parlementaire sur la fraude fiscale. En particulier, celle concernant la suppression du secret bancaire, qui protège les fraudeurs les plus qualifiés et organise dans les faits une amnistie fiscale permanente.



Dans un premier temps, cela signifie au moins l'adoption de la proposition politique qui a déjà été soumise au Conseil d'État et à la Commission du respect de la vie privée. Toutefois, à terme, et afin de faciliter véritablement l'efficacité du travail de l'administration fiscale, il faudra que la Belgique adopte un système comparable à celui en vigueur en France où, chaque année, les banques mettent à la disposition de l'administration fiscale, sous la forme d'un fichier numérique, les données concernant les comptes et les intérêts touchés.

Un enjeu de société

L'intérêt de la FGTB sur ce sujet n'est bien entendu pas que scientifique. L'enjeu est largement plus important. Les finances publiques sont au plus bas, la dette est au plus haut et la tourmente à laquelle la monnaie européenne doit faire face ravive les plaidoyers pour une nouvelle cure d'austérité. Où trouver l'argent pour réduire le déficit creusé par la crise financière et l'aide apportée au secteur bancaire ? Avec quel argent mènera-t-on une politique de relance de l'emploi ? Comment financer correctement la sécurité sociale et notamment les secteurs de la santé et des pensions alourdis par le poids des ans d'une population vieillissante ?

La lutte contre la fraude fiscale constitue assurément une des solutions à mettre en œuvre. Il faut, pour cela, une réelle volonté politique et, en Belgique, celle-ci n'est



que de façade : le poste de secrétaire d'état à la lutte contre la fraude fiscale aurait pu judicieusement être renommé « secrétaire d'état à la NON lutte contre la fraude fiscale ».

Ainsi, en 2006, un dossier dans Le Vif-L'Express, s'intitulait « Gros fraudeurs, la démission de l'État ». Analysant plusieurs affaires récentes, dont celle de la KB-Lux, les rédacteurs de ce dossier concluaient que

« ceux qui passent à travers les mailles du filet dirigent de grandes banques ou des entreprises ayant pignon sur rue ».

Voilà pourquoi, la CGSP revendique qu'enfin, l'administration fiscale soit dotée des moyens humains, matériels et légaux qui lui permettront de lutter efficacement contre ce fléau. Comme le rappellent les camarades du secteur AMiO *« lorsqu'on veut défendre un état de droit qui respecte les règles démocratiques votées, il*

faut s'en donner les moyens : sans personnel de contrôle, pas de justice fiscale ! »

Si la lutte contre la fraude fiscale est nécessaire, elle n'est pas suffisante et elle doit s'inscrire dans un projet fiscal global dont l'objectif doit être de rendre notre fiscalité plus juste et plus redistributive.

Que l'administration fiscale soit dotée des moyens humains, matériels et légaux qui lui permettront de lutter efficacement contre ce fléau.

Voilà pourquoi l'IRW-CGSP, à l'instar de la FGTB wallonne, revendique une profonde réforme fiscale (voir page suivante) : la réintégration des tranches d'imposition touchant les plus hauts revenus (et supprimées par les contre-réformes fiscales de Didier Reynders), la suppression des intérêts notionnels, la taxation des plus-values boursières, un impôt sur la fortune, la levée du secret bancaire et l'instauration d'une taxe Tobin.

Ce combat est une de nos priorités, car il n'y aura pas de justice sociale sans justice fiscale ! ■

Qu'est-ce que la fraude fiscale ?

La fraude fiscale est le défaut de déclaration de revenu pouvant être la conséquence de plusieurs pratiques. Soit le contribuable choisit délibérément de ne pas déclarer son revenu légal, soit il parvient à un même résultat car il exerce une activité professionnelle dans le secteur souterrain. La fraude fiscale étant difficile à mesurer directement, des estimations de l'économie souterraine sont utilisées. La commission d'enquête parlementaire sur la fraude fiscale définit l'économie souterraine de la façon suivante :

« toutes les activités à la fois productives et légales qui sont délibérément soustraites au regard des pouvoirs publics afin :

- *d'éviter le paiement d'impôts, de taxe sur la valeur ajoutée ou d'autres taxes ;*
- *d'éviter le paiement de cotisation de sécurité sociale ;*
- *de ne pas avoir à respecter certaines normes légales (salaires minima, durée de travail maximale, etc.) ;*
- *de ne pas avoir à se conformer à certaines procédures administratives, par exemple compléter des questionnaires statistiques ou d'autres formulaires administratifs ».*

La fraude fiscale fait partie de l'économie souterraine et l'englobe en majeure partie.

Dans la réalité, les techniques les plus simples (non-déclaration de chiffres d'affaires) côtoient les opérations les plus compliquées (interposition fictive de personnes, circuits financiers fallacieux, paradis fiscaux, etc.).



La FGTB wallonne en congrès

Les 11 et 12 mai 2010, la FGTB wallonne a tenu son Congrès statutaire à Namur. Celui de la FGTB fédérale s'est déroulé du 2 au 4 juin au Heysel à Bruxelles.

La FGTB wallonne : Solidarité à tous les étages

À l'heure où les travailleurs connaissent une crise économique et sociale majeure, le Congrès de l'IW-FGTB a redéfini ses orientations politiques pour les quatre années à venir. Elles ont pour ligne directrice les solidarités, moteur de développement. Celles-ci se déclinent avec les travailleurs wallons, belges et européens, solidarité avec le Sud et avec les générations futures.

Un emploi de qualité pour chacun

Depuis 30 ans, la part des richesses qui revient au monde du travail diminue par rapport à la part que s'approprie le capital. L'emploi est bien entendu une priorité. Mais à l'heure où il n'y a plus suffisamment de travail disponible pour tous et où la croissance économique qui se profile ne s'accompagne pas de création d'emplois, l'IW-FGTB plaide pour une réduction collective du temps de travail, avec maintien du salaire et embauches compensatoires selon une formule négociée secteur par secteur, de manière à garantir à chacun un emploi.

Des services publics forts

La solidarité et la redistribution des richesses passent aussi par les services rendus à la collectivité par les services publics auxquels la FGTB wallonne réaffirme son attachement. Ces services publics doivent dès lors être totalement exclus des logiques marchandes. Ils doivent au contraire voir élargir leur périmètre. Les secteurs libéralisés ou privatisés comme l'éner-

gie, les transports, la Poste, ... doivent être renationalisés.

Une fiscalité juste

L'impôt est nécessaire au financement des services publics mais il doit être progressif et juste. La Belgique demeure un paradis fiscal pour les rentiers. La perception de l'impôt doit donc être revue et corrigée pour que chacun contribue selon ses moyens et que les revenus du capital n'échappent pas à la règle.

C'est pourquoi la FGTB wallonne revendique notamment :

- le rétablissement des taux de 52,5 % et 55 % sur les tranches supérieures de l'impôt ;
- la levée du secret bancaire, un impôt sur la fortune et une taxation des plus-values boursières et des spéculations financières ;
- la suppression des intérêts notionnels et la mise en place d'un impôt des sociétés qui tienne compte du volume d'emplois généré ;
- une harmonisation de la fiscalité au niveau européen.

Une sécurité sociale forte et solidaire

La sécurité sociale soustrait près d'un quart des richesses produites des circuits capitalistes.

Pour l'IW-FGTB, la sécurité sociale doit continuer à reposer sur la solidarité interpersonnelle fédérale mais ne peut être exclusivement supportée par les salaires. Les revenus du capital doivent être mis à contribution.

Le cataclysme boursier qui a éclaté en 2008 a mis en exergue les désastres de la dérégulation et la nécessité de réinstaurer un contrôle strict de l'activité financière. La spéculation financière ne peut continuer à s'exercer impunément au détriment des populations, de l'économie et de la planète! ■

Les 10 priorités de la FGTB fédérale

La FGTB a lancé un appel clair en direction du Gouvernement et a livré ses 10 priorités syndicales.

1. Défendre et concrétiser un projet politique résolument social, qui redistribue les richesses de façon équitable.
2. Maintenir une sécurité sociale, une concertation sociale et un droit du travail forts, au niveau fédéral.
3. Développer un Plan de relance et un nouveau modèle de croissance éco-solidaire, qui crée des emplois de qualité dans des filières d'avenir.
4. Favoriser une meilleure redistribution de l'emploi et des revenus, entre autres par la promotion de la réduction collective du temps de travail, avec embauche compensatoire et maintien du salaire.
5. Garantir des pensions légales décentes et condamner toute initiative visant à retarder le départ à la pension.
6. Défendre des services publics forts et accessibles à tous.
7. Conditionner toute aide publique au maintien et à la création d'emplois et supprimer le système des intérêts notionnels.
8. Lutter contre la fraude fiscale par la levée du secret bancaire fiscal et le renforcement de l'administration fiscale.
9. Supprimer les inégalités salariales entre les femmes et les hommes au travail.
10. Faire la chasse au chômage, pas aux chômeurs.



Dans la foulée du Congrès statutaire de la FGTB qui s'est tenu à Bruxelles les 2, 3 et 4 juin derniers et dans la perspective de la formation du gouvernement, le moment est opportun pour réaffirmer nos positions.

Le 13 juin, les électeurs ont désigné les nouveaux responsables politiques au niveau fédéral pour, en principe, une période de quatre ans. Ils doivent faire face au chaos institutionnel, au moment où des décisions économiques et sociales doivent être prises pour sauver l'emploi, pour renouer avec la croissance et engager ainsi notre économie dans un développement éco-solidaire à la fois juste et durable.

L'exacerbation des tensions communautaires risque de nous détourner des principaux enjeux politiques du moment : les décisions économiques et sociales à prendre pour faire face à la crise profonde que nous connaissons.

Pour la FGTB de Bruxelles, la crise institutionnelle expose le monde du travail à trois types de dangers :

- Tout d'abord, l'unité et les solidarités du travail risquent d'en sortir affaiblies, rongées par des divisions communautaires dommageables pour les rapports de forces économiques et sociaux, alors même que le mouvement syndical est aujourd'hui frontalement confronté aux tenants du capital et de la finance.
- Ensuite, une longue paralysie de la décision politique pourrait bien conduire à un système de non-gouvernance publique, accélérant le processus, aujourd'hui en cours, de démantèlement de l'État social de service public.
- Enfin, le modèle belge de concertation sociale pourrait, à terme, s'ef-

fondrer sur lui-même, dès lors que l'on assisterait à une scission, totale ou partielle, du droit du travail, de la sécurité sociale et des conventions collectives de travail.

Dans une Ville-Région comme Bruxelles, où la dualité sociale est poussée à l'extrême (une population des plus pauvres y côtoie de grandes concentrations de richesses) et qui doit, en outre, faire face à une forte croissance de population dans ses quartiers populaires, les pouvoirs publics ont des missions de service public déterminantes à remplir pour l'avenir. Ils doivent bien sûr les financer avec leurs ressources propres. Mais ils doivent, en outre, assurer un rôle spécifique de capitale belge et européenne. Or, Bruxelles s'est retrouvée, au fil des réformes de l'État, mais plus encore suite à la crise financière et économique, totalement désargentée.



Aujourd'hui, le besoin de refinancement de Bruxelles est estimé par des experts indépendants à minimum 500 millions d'euros par an : six fois moins que la facture des intérêts notionnels, quarante fois moins que la facture de la fraude fiscale ! Il y a là comme une vraie bombe à retardement : la faillite programmée de la Région bruxelloise

constituerait inmanquablement un des points d'effondrement de l'État social dans notre pays.

À l'heure de poser des choix gouvernementaux déterminants pour l'avenir, nous estimons fondamental que les travailleurs et travailleuses bruxellois privilégient :

1. l'unité des travailleurs, de Flandre, de Wallonie et de Bruxelles ;
2. la préservation des solidarités interpersonnelles, au travers d'une sécurité sociale fédérale forte ;
3. la volonté d'un fédéralisme de coopération, fondé sur le respect mutuel et la collaboration entre les différents niveaux de pouvoir ;
4. la mise en œuvre effective d'un refinancement structurel de la Région de Bruxelles-Capitale au service du redéploiement des services publics.

Si l'on examine le programme de la NVA à l'aune de nos revendications, il paraît évident que la lutte sera âpre au cours des mois à venir et nous y sommes prêts.

D'ores et déjà, avec toute la FGTB, nous exigeons clairement des autorités publiques qu'elles mènent des politiques

volontaristes en matière de régulation, d'équité fiscale, de redistribution des richesses, de solidarité et de responsabilité environnementale.

Jean-Pierre Knaepenbergh,
Secrétaire général IRB-BIG

www.cgsp-acod-bru.be



Ils ont voté... Et puis après ?

Le 13 juin dernier, le citoyen belge était appelé aux urnes pour redessiner le paysage politique fédéral de la Belgique. C'est que, sur le dossier « **institutionnel** », Alexander, progéniture d'Herman, De Croo (et il en a aussi et de fameux), a décidé, démontrant ainsi que sa patience avait des limites, de faire tomber le gouvernement Letermé. Bref, le 13 juin fut jour de scrutin et quel scrutin!

« Ils ont voté... et puis après? » comme le chantait si bien ce tant regretté Léo Ferré.

Bien malin qui pourrait répondre à cette question. J'ai beau consulter, au travers de la boule de cristal de Madame Soleil, le marc de café et les entrailles d'animaux, en regardant une représentation de la Pythie dans le cabinet du plus célèbre Marabout, la lumière n'apparaît pas, plus ou alors si mal qu'il vaut mieux n'en rien dire, n'y rien voir.

C'est que le vote fut pour le moins différent, oserai-je dire, à l'antipode, diamétralement opposé et opposable, vu du Nord, vu du Sud. Si, au Sud, on peut se réjouir de l'érubescence de l'échiquier politique, ne pas maugréer contre la raclée bleue digne d'une équipe footballistique hexagonale, au Nord, ça hume le « jaune et noir », de quoi faire baver la plus téméraire des salamandres.

Ne croyait-on pas jadis que ce magnifique amphibien, tout à fait inoffensif pour l'homme, avait capacité de traverser les flammes, voire d'éteindre les incendies, ceci à telle enseigne qu'il en devint le symbole de **François I^{er}** avec pour devise sur le blason : « **j'y vis et je l'éteins** »? L'animal serait-il devenu également l'avatar de **Bart I^{er}**?

À écouter ses propres enjôleurs, presque rassurants, celui qui pour l'heure est nanti d'une mission royale d'information nous ferait presque oublier que le feu communautaire, il est bien plus enclin à l'allumer, à le raviver plutôt qu'à l'étouffer. Le paroxysme de la contre-nature est bien proche de son sommet mais la Belgique n'est-elle pas depuis Magritte le berceau du surréalisme?

Pour mieux comprendre ce propos, il suffit de se tourner vers ce qui est sensé avoir séduit une majorité de citoyens belges : le programme du parti de Monsieur De Wever : la N-VA.

Un coup d'œil sur ce document de 70 pages suffit à comprendre que l'on navigue, pour ce qui s'agit de l'institutionnel, dans le **séparatisme** le plus absolu et pour le **socio-économique**, à la droite de la droite la plus radicale.

Division des travailleurs, suppression de la Région de Bruxelles et confédéralisme, limitation des allocations de chômage, diminution des charges sociales pour les entreprises, hausse de flexibilité et de mobilité pour les travailleurs, scission de la sécurité sociale (sauf peut-être les pensions), état sécuritaire, limitation en matière d'immigration et d'asile sont autant de thèmes abordés au long de ce manifeste, véritable ode à la liberté d'entreprendre, d'exploiter.

Pour ce qui concerne les services publics et plus singulièrement les chemins de fer, le texte se veut être un condensé de tout ce qui emporte notre mépris :

- instauration d'un service minimum en cas de grève,
- suppression de la Holding,
- abolition de la clef de répartition 60/40 en matière d'investissements (réputée absurde),
- régionalisation pure et simple,
- libéralisation de tous les pans d'activité (y compris les voyageurs)...

C'est ce programme qui, au Nord, a été plébiscité par une majorité, l'oublier, ne pas en tenir compte, serait une erreur.

À moins que la volonté du citoyen du Nord n'ait été de faire passer un signal, signal qu'il tentait d'émettre depuis quelque temps déjà et qui ne trouvait pas récepteur en capacité de le décoder.

Dans cette hypothèse plausible, il s'agirait d'un cri, d'un appel lancé, d'une sorte de message dans une bouteille à la mer (du Nord) jetée, et qu'il nous faut impérativement récupérer.

Osons espérer que cette interprétation restrictive soit la bonne et que nos responsables politiques, ceux à qui nous avons donné notre confiance, soient en capacité de concocter le compromis ad-hoc qui ne nous laissera pas tomber. Sinon demain, des trains jaunes et noirs, gravés des initiales « **GMVS** » (Gewestelijke Maatschappij der Vlaamse Spoorwegen*) sillonneront le réseau Nord, le premier convoi étant baptisé : « **la Salamandre** » (en français dans le texte).

Ils ont voté... et puis après?

* Société régionale des chemins de fer flamands.

*G. Gelmini,
Président*

Compte rendu de la sous-commission paritaire du 2 juin 2010

Préalablement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, nous souhaitons formuler une déclaration articulée autour de trois axes.

1. Avant tout, nous tenons à réitérer, avec force, notre totale opposition aux mesures qui organiseraient le détachement d'agents statutaires vers des filiales créées ou à créer.

En effet, la mise à disposition du personnel ne repose sur aucune base juridique légale et est, en conséquence, en parfaite contradiction avec la législation en vigueur.

Dès lors, nous réaffirmons notre détermination à entamer des actions juridiques contre des décisions, unilatérales, qui imposeraient ces détachements.

2. Nous regrettons la dégradation, au cours de ces dernières semaines, des relations sociales au sein du groupe SNCB. Elles tiennent plus, selon nous, du passage en force que de la volonté de respecter une réelle concertation paritaire.

Nous citons, entre autres :

- l'octroi de l'échelle barémique 325 en faveur des agents de rang III « non universitaires », consécutivement à la mise en place et l'évaluation de la nouvelle procédure relative à l'organisation d'épreuves spéciales pour l'accès à certains grades universitaires ;
- la pression exercée par le management afin que certains agents de conduite assurent des activités d'accouplement et désaccouplement sur les trains de fonte à Liège ;

- La présence sur le terrain de fonctionnaires de B-logistics, filiale privée, qui tentent de débaucher des conducteurs de trains et instructeurs de l'entreprise publique, des recrutements externes via OSR (On Site Rail),...

- le lien fait par l'Autorité Supérieure entre notre acceptation du dossier Cargo et la redevance Diabolo ;

- le non respect des termes du protocole d'accord social, notamment quant à la revalorisation des primes de productivité du personnel roulant et, plus singulièrement, pour l'ensemble du personnel.

3. Nous rappelons que notre organisation syndicale a, depuis des mois, fixé comme préalable à sa participation aux réunions de la Sous-Commission Paritaire et de la Commission Paritaire Nationale, l'apport de réponses concrètes quant aux dossiers relatifs à la redevance Diabolo pour l'accès à l'aéroport ainsi qu'à l'application de l'avis 139 H-HR/2010 concernant le signalement des agents.

À ce jour, nous devons déplorer que, malgré les promesses exprimées au sein de ces instances, aucune solution réaliste rencontrant nos préoccupations n'a été déposée sur la table.

Dans ces conditions, nous lions notre participation à la réunion de ce jour, à la réalité des réponses qui pourront nous être formulées.

Le Président répond :

- Au sujet du signalement, qu'une lettre a été adressée par le Président du CA

aux présidents des OR. Ce courrier confirmerait la décision du Conseil d'Administration de la SNCB HOLDING qui, en dernier ressort, déciderait de ne pas appliquer la disposition de l'avis 139H-HR/2009 prévoyant le licenciement de l'agent signalé « mauvais » 2 x consécutivement.

- Au sujet du Diabolo, nous prenons connaissance qu'il n'y a toujours pas d'accord entre les 3 CEO'S.
- Pour le mois de septembre, nous devrions être informés d'initiatives qui seraient prises en vue d'organiser, avec l'aide du service juridique, les mises à disposition des agents vers les filiales.
- Au sujet du dossier « Primes », il y a, bel et bien, un accord sur la manière de les répartir. Toutefois, la SNCB souhaite ouvrir les dossiers « **alternement** » et « **polyvalence** ». Ces dossiers seront proposés à l'Administrateur-Délégué en vue de dégager des solutions.

À ce sujet, nous intervenons afin d'insister sur le fait que ces 3 dossiers n'ont jamais été et **ne sont toujours pas liés**.

Nous souhaitons des informations au sujet du rapprochement entre ICTRA et SYNTIGO.

Les responsables ICTRA seront invités à la prochaine réunion afin d'apporter les clarifications indispensables.

Enfin, à la première lecture que nous faisons du document nous remis en séance, nous nous insurgons contre l'accroissement des recrutements d'agents contractuels et exigeons des explications à ce sujet.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal 1049 de la réunion du 21 avril 2010

Préalablement, nous intervenons afin que les PV soient traités de manière plus sérieuse pour éviter les écueils lors de la dernière CPN sur les dossiers, d'une part, des soudeurs et, d'autre part, des gardes assurant des fonctions de chef de train.

Nous avons le sentiment qu'en agissant de la sorte, la Société spéculé sur le fait que les PV de la SCP n'avaient pas encore été envoyés pour se soustraire de ses engagements pris dans cette instance.

- *Optimisation des achats et de la logistique* – Transfert de certains agents de B-Technics vers B-CS

À ce sujet, lors de la réunion précédente, nous avons sollicité que les Commissions Paritaires Régionales concernées soient consultées.

Dès lors, nous souhaitons des informations quant aux résultats de la tenue de ces réunions.

Le représentant SNCB n'est pas en mesure de nous présenter un document de synthèse mais, toutefois, il nous précise que la Direction a répondu à toutes les questions des agents.

Dans ces conditions, il nous est difficile de nous prononcer et nous ne pouvons qu'émettre des réserves quant au projet tel qu'il est présenté.

Enfin, il nous est communiqué que les 6 postes intégrés à B CS2, qui devaient être transférés en région, restent attachés aux services centraux de BRUXELLES et que par conséquent, ils ne seront pas transférés à Malines ou à Salzinnes.

- Nous relevons que, contrairement à l'assertion contenue dans le PV, *la question de la polyvalence des conducteurs* de Kinkempois (trains de fonte) n'a pas été abordée au sein du Comité de Pilotage.

- Nous rappelons notre demande relative à l'organisation d'une *épreuve spéciale de 1er coordinateur technique*, puisque de nombreux agents n'ont pas eu l'opportunité de s'inscrire à l'épreuve initiale.

Il nous est communiqué qu'elle sera organisée dès que le programme aura été adapté.

- *Epreuve spéciale pour le passage des commis aux écritures vers le grade de rédacteur*

Un accord de principe est intervenu sur le document n° 409 qui fixe le programme de l'épreuve. Pour rappel, la 1ère partie est constituée d'un test d'aptitude et la seconde d'un entretien individuel.

Un problème subsiste au sujet de la participation des commis d'exploitation à cette épreuve.

La Direction maintient sa position consistant à ne pas les admettre à cet examen, dans la mesure où les lauréats seront installés sur place et que cette disposition ne peut s'appliquer aux commis d'exploitation. Toutefois, elle nous précise qu'une épreuve fermée pour le passage des commis d'exploitation vers le grade d'agent commercial sera organisée prochainement.

Nous approuvons cette initiative, toutefois, nous estimons qu'elle ne solutionne pas la situation particulière des commis d'exploitation utilisés exclusivement à des tâches administratives au sein de certaines CTC. Nous réitérons notre demande de permettre à ces derniers de pouvoir

participer à l'examen de rédacteur.

Cette question n'est toujours pas réglée.

Une information à ce sujet sera communiquée lors de la réunion du 30/06/2010.

Approbation du procès-verbal 1050 de la réunion du 5 mai 2010

Nous intervenons en faveur des agents de logistique dont l'installation est conditionnée à certaines exigences.

Il nous est communiqué que leur installation n'est plus subordonnée à la déclaration d'aptitude médicale ni à l'obtention du brevet de cariste.

2. Recrutement de techniciens (principaux) électromécaniciens (doc. 413/H-HR.132) (2010/48)

Afin de mieux répondre à la pénurie dans ces emplois, il est proposé d'étendre les conditions de diplôme requis pour l'accès à ces grades.

Nous formulons une question au sujet de la différence entre les spécialités requises pour les certificats de techniciens et de techniciens principaux.

Il nous est répondu que cette nuance est liée au fait que l'enseignement technique secondaire de la Communauté Française prévoit une spécialité générale « secteur industrie », alors que l'enseignement technique supérieur prévoit une spécialité par secteur.

Cette extension fera l'objet d'une évaluation.

Dans ces conditions, le document est approuvé.

3. Ajusteurs-mécaniciens – agents de l’ajustage – régularisation (doc. 414/H-HR.132) (2010/49)

L’avis 36H-HR/2010 a prévu que les lauréats des épreuves annoncées par les avis 31 et 41H-HR/2007 (ajusteurs mécaniciens) ainsi que 39 et 68H-HR/2007 (agents de l’ajustage) actuellement encore en stage ou à l’essai puissent être régularisés à la fin de leur stage ou de leur période d’essai.

Par souci d’équité, il est proposé que tous les lauréats d’épreuves donnant accès aux grades d’ajusteurs mécaniciens et d’agent de l’ajustage annoncées en 2007 ou précédemment et qui sont encore en stage ou à l’essai soient régularisés à partir du moment où les deux conditions suivantes soient remplies :

- Être apprécié favorablement
- Exécuter correctement et d’une manière raisonnée un travail repris dans les attributions qu’ils ont exercées

Le document est approuvé

4. Certificat de compétences acquises hors diplôme (doc. 415/H-HR.132) (2010/51)

Pour les emplois en pénurie sur le marché du travail, il est proposé de déroger à la condition du diplôme requis et d’admettre également les candidats étrangers au groupe SNCB qui sont porteurs d’un *certificat de compétences acquises hors diplôme* donnant accès au niveau où se situe l’emploi auquel appartient le grade pour lequel l’épreuve est organisée.

À l’appui des pièces justificatives que le candidat fournira, une cellule, composée de représentants de la direction concernée et de H-HR, appréciera si lesdites compétences de celui-ci sont

satisfaisantes pour l’exercice de l’emploi sollicité, ensuite, il sera soumis à une évaluation préalable.

S’il y satisfait, un certificat de compétences acquises hors diplôme lui sera remis, ce qui lui permettra **d’être admis à une épreuve publique organique** (RGPS – Fasc.501).

Ce certificat précisera le(s) grade(s) pour lequel (lesquels) il est valable et aura une validité de 2 ans.

Dans un premier temps, cette procédure serait appliquée pour l’accès aux grades de technicien électromécanicien et technicien principal électromécanicien.

Elle sera ensuite évaluée après un an d’application avant d’être étendue à d’autres emplois.

En outre, nous demandons que la formule puisse être appliquée également en faveur des agents « internes » pour l’accès à l’épreuve publique de technicien principal.

Il y a un accord sur le document mais, faute de garanties suffisantes à l’égard de nos techniciens, son application est finalement limitée à l’accès au grade de technicien et non à celui de technicien principal.

5. Organisation d’épreuves publiques pour l’accès au grade de technicien principal « travaux de voie » pour les zones et arrondissements de Bruxelles et d’Anvers (doc. 416/H-HR.132) (2010/52)

Il est proposé d’organiser deux épreuves publiques pour l’accès au grade de technicien principal « travaux de voie » pour les besoins respectifs des zones et arrondissements de Bruxelles et Anvers.

Le document est approuvé.

De plus, une épreuve « interne » pour l’accès au grade de technicien principal « travaux de voie » sera organisée en 2010.

Enfin, nous demandons l’organisation prochaine d’une épreuve passerelle pour le passage du grade de chef de maintenance vers technicien « travaux de voie ».

6. Épreuve spéciale pour le passage d’agents de sécurité principaux temporaires vers le grade d’agent de sécurité principal statutaire (doc. 417/H-HR.132) (2010/53)

Il est proposé d’organiser prochainement une épreuve spéciale permettant aux agents de sécurité principaux temporaires d’accéder à l’emploi statutaire d’agent de sécurité principal.

Le document est approuvé.

En outre, une épreuve « interne » permettant le passage d’agent de sécurité vers le grade

d’agent de sécurité principal sera organisée en 2010.

7. Approvisionnement du personnel retenu en service (doc. 5/H-HR.347) (2010/50)

La circulaire n° 19PS du 8 août 1995 relative à l’approvisionnement du personnel retenu en service a été réactualisée.

Même s’il s’agit de l’actualisation de certains tarifs, nous nous interrogeons sur le rôle des chefs immédiats et du respect en matière d’approvisionnement lorsque, comme stipulé, l’agent dépasse sa prestation de 2h00. Nous exigeons des garanties en la matière d’autant que l’agent est susceptible de dépasser ce laps de temps durant une prestation de nuit, par exemple.

Le document est approuvé.

8. Validation de l'épreuve de conducteur de manœuvre avis 10H-HR de 2009 pour opérateur conduite cargo (doc. 19/H-HR.142) (2010/54)

La SNCB-Holding propose de valider l'épreuve de conducteur de manœuvre (avis 10H-HR/2009) pour l'accès au grade d'opérateur de conduite cargo et ce, afin de ne pas perdre les 23 lauréats F encore en lice.

Contact sera pris avec les intéressés car l'opération devra se faire sur base volontaire.

Le document est approuvé.

9. Projet « Refer a friend » (doc. 1/H-HR.144) (2010/55)

“Refer a friend” représente un projet qui offre aux agents du groupe SNXCB la possibilité de proposer des candidats à un recrutement.

En échange de l'initiative et des « efforts » consentis par les agents pour pouvoir identifier des candidats valables, il serait proposé des primes.

Eu égard à la partialité que risque d'entraîner cette démarche et au caractère mercantile qu'elle comporte, nous refusons le document.

10. Allocation pour l'exercice occasionnel de la tâche d'interprète (doc. 73/H-HR.234) (2010/46)

En réponse à une motion d'ordre déposée le 6 mai 2008, visant à augmenter l'allocation payée aux agents chargés de la tâche occasionnelle d'interprète, le

Groupe SNCB confirme que les taux appliqués actuellement assurent une rémunération correcte à ceux-ci.

11. Création de postes à profil (doc. 32/H-HR.215) (2010/47)

Document rejeté.

12. Règlement de travail (doc. 1/H-HR.15) (2009/46)

Document rejeté.

Prochaine réunion le 30 juin 2010.

*Pierre Lejeune,
Serge Piteljon,
Secrétaires nationaux*

Servir avant de disparaître !

Chers Collègues Conducteurs,

Forts de l'expérience que nous avons acquise avec ABX ou d'autres filiales, sur le plan national, et dans le cadre des échanges avec, entre autres, nos partenaires Anglais, sur le plan international, nous avons de bonnes raisons de croire que votre avenir ne sera pas celui que certains vous prédisent !

Aujourd'hui, nous savons que le Management de « **B-logistics** » s'entretient, de manière individuelle, avec les conducteurs afin de les convaincre de rejoindre l'ex « **B-Cargo** » en pleine restructuration. Cette nouvelle entreprise ferroviaire, filiale de droit privé de la SNCB, a pour objectif d'aligner ses coûts avec ceux du marché et donc d'accroître ses marges bénéficiaires.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Officiellement, ils ne s'en sont jamais cachés, le personnel statutaire coûte beaucoup trop cher !

À vrai dire, ils estiment la facture à près de 30 % plus élevée que chez leurs concurrents des entreprises **ferroviaires voisines, privées voire de la route.**

Pourquoi ?

Parce que dans le privé :

- **La formation** des conducteurs est fortement réduite pour des raisons de coûts ;
- Les conducteurs sont dédiés à une ligne, un type de machine = **banalisation du métier** ;
- **Les conditions de travail** ne sont pas aussi avantageuses (pas de

Fascicule 541, de 36 heures, de contraintes en matière de séries, pas de siège administratif,...) ;

- La flexibilité, la polyvalence et la mobilité y sont monnaie courante et imposées d'office,...
- Il n'y a **pas de statut** ;
- **Les règlements** sont imposés par l'employeur, par le biais de la **Commission Paritaire 226 du privé** ;
- **L'emploi y est précaire**
- **Retraite** : 60^{ème} et à 65 ans - régime général ;
- **Aucun acquis social** : mutuelles privées, assurances complémentaires à charge de l'agent, salaires individualisés, mutations au mérite,...

Alors qu'à la SNCB :

- **La durée de la formation** est négociée dans les instances paritaires ;

- Les conducteurs connaissent plusieurs lignes et types de machine;
- **Le fascicule 541** : c'est respecter l'intervalle entre les prestations, la durée du temps de travail, la garantie d'avoir un WE mensuel, les séries, la durée des repos et CCP, l'octroi des congés;
- En ce qui nous concerne, seule la polyvalence, limitée, doit encore faire l'objet d'un accord paritaire;
- Il y a **un statut** – possibilité de blocage à la CPN;
- **Les règlements** sont traités à la CPN (Commission Paritaire Nationale de la SNCB-Holding);
- **L'emploi y est garanti, il est statutaire;**
- **Retraite**: 48^{ème} et à 55 ans;
- Caisse des soins de santé, assurance hospitalisation, caisse de solidarité sociale, facilités de circulation, système barémique, règlements des mutations...

Aujourd'hui, « **B-logistics** » est confrontée à un sérieux problème car les syndicats refusent de signer un accord social qu'ils trouvent « **imbuvable** » pour les cheminots.

Or, dans l'état actuel des choses, la législation belge ne permet pas la mise à disposition du personnel de l'entreprise publique vers cette filiale de droit privé. Dans la foulée, la nouvelle entreprise ferroviaire ne peut embaucher des conducteurs inexpérimentés

pour circuler sur les réseaux voisins.

C'est ce que l'on appelle l'interopérabilité transfrontalière.

En effet, la législation européenne prévoit qu'un conducteur circulant en interopérabilité transfrontalière doit avoir, préalablement, une expérience de 2 ans sur le réseau national.

C'est la raison pour laquelle, ces dirigeants désirent se servir « **temporairement** » de votre expérience acquise avant de faire place, comme le prévoit le plan d'entreprise, aux conducteurs contractuels (1 an de formation plus 2 ans). Ensuite, après ces 3 années, « **le masque tombera et la vérité reprendra ses droits** » car, soit, vous acceptez les nouvelles règles, certes beaucoup moins alléchantes, inspirées des lois du marché et du privé, soit, ils vous jetteront tel un Kleenex!!!

Comment les choses évolueront-elles dans un avenir très proche, si on les laisse faire? :

- On assistera à la suppression de certains dépôts...;
- Comme ABX, les emplois contractuels deviendront la règle et la précarité sera de mise;
- Le système de retraite sera aligné avec celui de nos concurrents à 65 ans, en 60^{ème} et sur base d'un calcul effectué sur la carrière complète...;
- Le système de primes, les allocations de samedi et de dimanche ne

seront plus garantis (pour preuve : l'augmentation de 10 % des primes prévue dans le protocole n'est toujours pas respectée);

- Les salaires seront négociés sur de nouvelles bases, contractuelles et de manière individualisée;
- Comme l'a fait DLC, une voiture de société sera mise à la disposition des agents pour commencer et terminer leurs prestations au bon vouloir du patron;
- Aucun dispositif disciplinaire et, donc, de recours possible (droit de vie et de mort);
- ...

Bref, servir avant de disparaître!

La CGSP secteur « Cheminots » vous met en garde car :

- Les conséquences sociales seront désastreuses;
- Les conditions de travail seront largement inspirées de celles des chauffeurs routiers;
- Des milliers d'emplois statutaires passeront à la trappe;
- Il s'agit d'un ballon d'essai avant le démantèlement du reste de l'entreprise publique lorsque la libéralisation du voyageur national sera sur la table;
- L'objectif ultralibéral vise surtout à détruire les acquis sociaux et le statut des cheminots;

*Serge Piteljon,
Secrétaire National
Bruxelles, le 10 juin 2010*

Erratum

Dans la tribune de juin, une erreur s'est glissée dans la rédaction du PV de la Sous Commission Paritaire du 21 avril. Dans l'article concernant l'épreuve spéciale pour l'accès à l'emploi de premier coordinateur.

Il faut lire :

« Nous avons reçu 11 déclarations d'agents de Schaerbeek »

Et non :

« Nous avons reçu 11 déclarations d'agents de Schaerbeek (*mais aussi de Bascoup*) ■

ICTRA – SYNTIGO Quel avenir ?

Depuis de nombreux mois, l'avenir de la Direction ICTRA au sein du groupe SNCB suscite un émoi et une inquiétude légitimes auprès des agents statutaires qui la composent.

Alors tentons de faire le point tout en rappelant la position de la CGSP en la matière.

Nous constatons, au sein du Groupe SNCB en général, un recours accru aux consultants externes et autres experts de tous poils, à tel point qu'à ICTRA en particulier, la proportion de collaborateurs extérieurs est devenue supérieure aux effectifs d'agents statutaires!!!

À l'occasion de l'examen des informations économiques et financières du groupe SNCB, nous n'avons cessé de dénoncer avec la fermeté requise, les dépenses somptueuses que ces choix entraînent et ses répercussions considérables sur le budget des entreprises.

À force de frapper sur le clou, nous avons été entendus par les membres du conseil d'administration qui ont exigé d'en réduire la portée...

En ce qui concerne la CGSP, le recours à l'expertise extérieure ne peut se faire que dans des domaines limités pour lesquels les compétences n'existent pas parmi les cheminots.

Mais, selon nous, il ne doit s'agir que de mesures transitoires visant, entre autres, à l'implémentation de nouvelles technologies et pour lesquelles, il est impératif d'assurer à court terme la transmission des connaissances vers l'emploi statutaire.

Cette démarche est indispensable et nécessaire, par le biais du Conseil National de la Formation, la mise en place de plans de formation performants et ambitieux en faveur des agents statutaires.

À ce jour, nous déplorons l'absence de résolutions s'inscrivant dans la volonté de respecter l'esprit d'un dialogue social constructif.

En effet, les organisations reconnues sont écartées de toutes les discussions relatives aux projets concoctés, secrètement, par des consultants dont les seuls intérêts résident à ponctionner un maximum de moyens financiers en ce au détriment du service public.

Le projet « Change » s'inscrit pleinement dans ce processus puisque nous n'avons jamais été associés au cheminement du dossier dont les objectifs cachés sont de renforcer les synergies entre ICTRA et sa filiale SYNTIGO.

Est-ce pour n'en faire qu'une seule entité (de droit privé?).

Dans ce domaine, les maîtres d'œuvre choisissent, unilatéralement, de communiquer avec le personnel, au cours d'un évènement-spectacle organisé par, ben tiens donc, un consultant!

Bien sûr en prenant la précaution d'évincer les représentants du personnel qui pourraient nuire à leurs noirs desseins.

Ce procédé est d'autant plus insoutenable qu'au cours de cette grand-messe, réunissant péle-mêle 800 agents statutaires, temporaires, et contractuels, le personnel a été appelé à exprimer un vote sur sa compréhens-

sion du projet, sa promptitude à y souscrire et, surtout, à manifester son accord ou non quant à celui-ci.

NON, 3 X NON, les limites sont dépassées. La méthode est outrancière et relève de la manipulation!

Nous exigeons que ces pratiques cessent et que la concertation sociale redevienne la priorité absolue.

Dans la foulée, nous continuerons à nous opposer avec toute la fermeté nécessaire à la moindre tentative d'externalisation de nos activités

Nous rappelons que l'emploi statutaire doit rester la règle.

À cet effet, nous interpellons la Direction au cours des réunions du Comité Paritaire de Concertation de la Holding et de la S/Commission Paritaire qui se tiendront, respectivement, les 16 et 30 juin 2010.

Nous osons croire qu'elle se saisira et entendra notre appel, dans le contraire, nous nous réservons la prérogative d'entreprendre, par tous les moyens, les initiatives nécessaires au maintien des droits des agents statutaires et en faveur d'un emploi de qualité au sein du groupe SNCB.

*Pierre Lejeune
Secrétaire National*

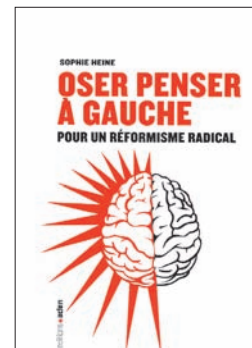
Oser penser à gauche

Ce petit essai veut contribuer à une refondation de la pensée de la gauche – de gouvernement comme radicale – durablement désorientée par la crise. De quelle(s) façon(s) la gauche peut-elle reprendre des forces et des couleurs dans un monde devenu néolibéral depuis maintenant trois décennies? Quel rôle l'idéologie doit-elle jouer? Faut-il laisser le monopole de la construction de la liberté individuelle à la droite? Quel sens donner au réformisme? Autant de questions auxquelles l'auteur apporte des réponses argumentées.

Bien qu'opposée aux traités constitutionnels européens successifs, miroir des intérêts d'une élite néolibérale, Sophie Heine se prononce en faveur d'une autre politique européenne qui permette l'application des droits civils, politiques, écologiques et sociaux, sans pour autant négliger l'action des Etats-nations. Le dernier chapitre redéfinit le contenu du réformisme dans un sens progressiste, qui tiendrait compte de la réalité de la lutte des classes.

Sophie Heine est chercheuse au Centre d'études de la vie politique (CEVIPOL) de l'Université de Bruxelles.

Sophie Heine, *Oser penser à gauche. Pour un réformisme radical*, Aden, 2010, 190 p.



La désobéissance éthique

Ils sont enseignants, postiers, électriciens/gaziers, forestiers, hospitaliers, psychiatres, chercheurs, magistrats, policiers... Ils ne feront pas le « sale boulot » qu'on exige d'eux depuis que Nicolas Sarkozy a lancé la plus grande opération de déconstruction et de privatisation des services publics jamais menée.

Ce livre, construit comme un abécédaire, s'adosse à une enquête de terrain: il donne à entendre des témoignages bouleversants d'hommes et de femmes pris dans la tourmente du saccage de leur mission de service public, qui veulent la défendre envers et contre tout au nom du bien collectif et du pacte social hérité du programme du Conseil national de la Résistance.

Préface de Stéphane Hessel. Elisabeth Weissman est une journaliste et essayiste française.

Elisabeth Weissman, *La Désobéissance éthique*, Éditions Stock, Paris, 2010, 364 p.



TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités • Dans nos régionales
- 3 /** Édito • La CGSP dit au PS :
« tout reste à faire »
- 4 /** Dossier • 20 milliards de perdus ...
pas pour tout le monde !
- 7 /** Analyse • La FGTB wallonne en congrès
- 8 /** IRB • Suite au congrès de la FGTB...

Infos CHEMINOTS

- 9 /** Édito • Ils ont voté... Et puis après ?
- 10 /** Compte rendu de la sous-commission
paritaire du 2 juin 2010
- 13 /** Servir avant de disparaître !
- 14 /** Erratum
- 15 /** ICTRA-SYNTIGO • Quel avenir ?
- 16 /** À lire

Internet : www.irw-cgsp.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11